

**DEMANDE POUR POSTE À QUAI D'HIVER  
PORT DE MONTRÉAL  
2015 - 2016**

---

**APPLICATION FOR WINTER QUARTERS  
PORT OF MONTREAL  
2015 - 2016**

Madame,  
Monsieur,

Dear Mrs.:  
Dear Sir:

Le nombre de poste à quai d'hiver disponible est limité. Nous aimerions donc vous aviser de ce qui suit:

The number of winter berths available is limited. Therefore we would like to advise you of the following:

1. La priorité sera donnée aux demandes pour les navires ayant à bord du grain pour déchargement au port de Montréal.
  2. Les postes à quai seront ensuite alloués sur une base de premier navire arrivé, premier navire servi. Les navires n'ayant pas inscrit leur demande de poste à quai pour l'hiver dans le délai prescrit ne recevront aucune considération, à moins qu'un espace s'avère disponible une fois toutes les demandes valides satisfaites.
  3. Veuillez trouver ci-joint les "Conditions s'appliquant aux navires désarmés dans le port de Montréal".
  4. Toute demande pour des postes pour un navire désarmé (copies ci-jointes) doit être remplie et les documents originaux reçus en duplicata **au plus tard le 5 décembre.**
1. Priority will be given to applications of vessels loaded with grain for discharge at the Port of Montreal.
  2. Berths will then be allocated on a first vessel come, first vessel served basis. The vessels which fail to register their application for winter berthing within the time limit will not be given consideration unless a space is available after all valid applications have been satisfied.
  3. Please find enclosed the "Conditions applicable to laid-up vessels in the Port of Montreal".
  4. All applications to lay-up a vessel (copies enclosed) must be completed and original documents received in duplicate **no later than December 5.**

5. Toutes les demandes doivent fournir les détails quant au nom et au genre du navire, date prévue d'arrivée, jauge brute, longueur hors tout, largeur, tirant d'eau, en plus d'indiquer s'il y a ou non du grain pour déchargement au port de Montréal.
  6. Tout navire hivernant au port de Montréal devra quitter son poste à quai à l'ouverture de la Voie maritime au printemps. Nous n'avons des sections pour désarmer les navires que pour la période hivernale, il serait donc bon de prendre ce fait en considération avant de désarmer votre navire pour une période plus longue.
  7. Pour les informations concernant les services d'électricité et d'eau, nous vous prions de consulter les documents ci-joints.
5. All applications must show details as to the vessel's name and type, estimated date of arrival, gross tonnage, length overall, breadth, draft, whether loaded or not with grain for discharge at the Port of Montreal.
  6. All vessels must leave their winter quarters at the opening of the Seaway in the Spring. We have lay-up sections only for the winter period, you must take this into consideration before you decide to lay-up for a longer period
  7. For information concerning electrical and water services, please consult the documents enclosed.

Capitaine de port adjoint, section maritime,

*Jean-François Cadieux*

Jean-François Cadieux  
Deputy Harbour Master, Marine Division

JFC/jb

p.j./Encl.

2015/10

**Canada** 